

AVIS

DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 314-2018, adoptée le 5 novembre 2018, autorisé la vente de gré à gré à Société en commandite La Pocatière d'un terrain vacant connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant une partie du lot 4 772 773, sans bâtisse dessus construite, pour le prix de 30 000 \$, toutes taxes en sus, payé comptant. Ladite vente a été publiée le 29 mai 2019 sous le numéro 24 628 034.

Donné à La Pocatière ce 4 juin 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière